

Canada Gazette



Gazette du Canada

Part II

Partie II

OTTAWA, WEDNESDAY, APRIL 24, 2013

OTTAWA, LE MERCREDI 24 AVRIL 2013

Statutory Instruments 2013

Textes réglementaires 2013

SI/2013-43 to 44

TR/2013-43 à 44

Pages 904 to 905

Pages 904 à 905

NOTICE TO READERS

The *Canada Gazette*, Part II, is published under authority of the *Statutory Instruments Act* on January 2, 2013, and at least every second Wednesday thereafter.

Part II of the *Canada Gazette* contains all "regulations" as defined in the *Statutory Instruments Act* and certain other classes of statutory instruments and documents required to be published therein. However, certain regulations and classes of regulations are exempted from publication by section 15 of the *Statutory Instruments Regulations* made pursuant to section 20 of the *Statutory Instruments Act*.

The *Canada Gazette*, Part II, is available in most libraries for consultation.

For residents of Canada, the cost of an annual subscription to the *Canada Gazette*, Part II, is \$67.50, and single issues, \$3.50. For residents of other countries, the cost of a subscription is US\$67.50 and single issues, US\$3.50. Orders should be addressed to Publishing and Depository Services, Public Works and Government Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

The *Canada Gazette* is also available free of charge on the Internet at <http://gazette.gc.ca>. It is accessible in Portable Document Format (PDF) and in HyperText Mark-up Language (HTML) as the alternate format. The PDF format of Part I, Part II and Part III is official since April 1, 2003, and is published simultaneously with the printed copy.

Copies of Statutory Instruments that have been registered with the Clerk of the Privy Council are available, in both official languages, for inspection and sale at Room 418, Blackburn Building, 85 Sparks Street, Ottawa, Canada.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Works and Government Services Canada, by telephone at 613-996-6886 or by email at droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

AVIS AU LECTEUR

La Partie II de la *Gazette du Canada* est publiée en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires* le 2 janvier 2013, et au moins tous les deux mercredis par la suite.

La Partie II de la *Gazette du Canada* est le recueil des « règlements » définis comme tels dans la loi précitée et de certaines autres catégories de textes réglementaires et de documents qu'il est prescrit d'y publier. Cependant, certains règlements et catégories de règlements sont soustraits à la publication par l'article 15 du *Règlement sur les textes réglementaires*, établi en vertu de l'article 20 de la *Loi sur les textes réglementaires*.

On peut consulter la Partie II de la *Gazette du Canada* dans la plupart des bibliothèques.

Pour les résidents du Canada, le prix de l'abonnement annuel à la Partie II de la *Gazette du Canada* est de 67,50 \$ et le prix d'un exemplaire, de 3,50 \$. Pour les résidents d'autres pays, le prix de l'abonnement est de 67,50 \$US et le prix d'un exemplaire, de 3,50 \$US. Veuillez adresser les commandes aux Éditions et Services de dépôt, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Canada K1A 0S5.

La *Gazette du Canada* est aussi disponible gratuitement sur Internet au <http://gazette.gc.ca>. La publication y est accessible en format de document portable (PDF) et en langage hypertexte (HTML) comme média substitut. Le format PDF en direct de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III est officiel depuis le 1^{er} avril 2003 et est publié en même temps que la copie imprimée.

Des exemplaires des textes réglementaires enregistrés par le greffier du Conseil privé sont à la disposition du public, dans les deux langues officielles, pour examen et vente à la pièce 418 de l'édifice Blackburn, 85, rue Sparks, Ottawa, Canada.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, par téléphone au 613-996-6886 ou par courriel à l'adresse droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Registration
SI/2013-43 April 24, 2013

PUBLIC SERVICE REARRANGEMENT AND TRANSFER OF DUTIES ACT

Order Transferring to Shared Services Canada the control and supervision of the portion of the Federal Public Administration in the Acquisitions Branch of the Department of Public Works and Government Services known as the End User Devices Procurement Unit

P.C. 2013-366 March 28, 2013

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, pursuant to paragraph 2(a)^a of the *Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act*^b, transfers to Shared Services Canada the control and supervision of the portion of the federal public administration in the Acquisitions Branch of the Department of Public Works and Government Services known as the End User Devices Procurement Unit, effective April 1, 2013.

Enregistrement
TR/2013-43 Le 24 avril 2013

LOI SUR LES RESTRUCTURATIONS ET LES TRANSFERTS D'ATTRIBUTIONS DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Décret transférant à Services partagés Canada la responsabilité à l'égard du secteur de l'administration publique fédérale au sein de la Direction générale des approvisionnements du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, connu sous le nom d'Unité de l'approvisionnement des dispositifs d'utilisateurs finaux

C.P. 2013-366 Le 28 mars 2013

Sur recommandation du premier ministre et en vertu de l'alinéa 2a)^a de la *Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique*^b, Son Excellence le Gouverneur général en conseil transfère à Services partagés Canada la responsabilité à l'égard du secteur de l'administration publique fédérale au sein de la Direction générale des approvisionnements du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, connu sous le nom d'Unité de l'approvisionnement des dispositifs d'utilisateurs finaux.

Cette mesure prend effet le 1^{er} avril 2013.

^a S.C. 2003, c. 22, s. 207

^b R.S., c. P-34

^a L.C. 2003, ch. 22, art. 207

^b L.R., ch. P-34

Registration
SI/2013-44 April 24, 2013

OTHER THAN STATUTORY AUTHORITY

Order Amending the Canadian Volunteer Service Medal Order

P.C. 2013-371 April 11, 2013

His Excellency the Governor General in Council, on the recommendation of the Prime Minister, makes the annexed *Order Amending the Canadian Volunteer Service Medal Order*.

ORDER AMENDING THE CANADIAN VOLUNTEER SERVICE MEDAL ORDER

1. Section 10 of the *Canadian Volunteer Service Medal Order*¹ is amended by adding the following after subsection (3):

(4) A silver bar, showing an ascending World War II heavy bomber, shall be awarded to members of an air crew and non-flying personnel in respect of a period of one day of operational service with a Bomber Command squadron as listed in the United Kingdom Air Ministry Confidential Air Force Lists who were engaged in or supported bombing operations over Continental Europe from September 3, 1939 to May 8, 1945.

2. Subsection 15(2) of the Order is replaced by the following:

(2) Where more than one bar is worn, the order of wearing, from bottom to top, shall be as follows: bar for overseas service, bar for Dieppe, bar for Hong Kong and bar for Bomber Command, with the bars being evenly spaced on the ribbon.

3. Paragraph 16(b) of the Order is replaced by the following:

(b) the wearer has also been awarded any of the bars for Dieppe, Hong Kong or Bomber Command, a small silver maple leaf for each of those additional bars shall be worn along with the maple leaf provided with the bar for overseas service so as to indicate the total number of bars awarded and those maple leaves shall be evenly spaced on the ribbon.

Enregistrement
TR/2013-44 Le 24 avril 2013

AUTORITÉ AUTRE QUE STATUTAIRE

Décret modifiant le Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires

C.P. 2013-371 Le 11 avril 2013

Sur recommandation du premier ministre, Son Excellence le Gouverneur général en conseil prend le *Décret modifiant le Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires*, ci-après.

DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET SUR LA MÉDAILLE CANADIENNE DES VOLONTAIRES

1. L'article 10 du *Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires*¹ est modifié par adjonction, après le paragraphe(3), de ce qui suit :

(4) Une barrette en argent, sur laquelle figure un bombardier lourd de la Seconde Guerre mondiale en ascension, est décernée, en reconnaissance d'une période de service opérationnel de un jour au sein d'un escadron du Bomber Command, aux membres des équipages aériens ou du personnel non navigant figurant sur les listes confidentielles des membres des forces aériennes du Air Ministry du Royaume-Uni et ayant participé aux opérations de bombardement menées sur le territoire continental européen du 3 septembre 1939 au 8 mai 1945, ou les ayant soutenues.

2. Le paragraphe 15(2) du même décret est remplacé par ce qui suit :

(2) Si plusieurs barrettes sont portées, celles-ci sont espacées également sur le ruban et épingées du bas vers le haut, selon l'ordre suivant : la barrette du service outre-mer, la barrette de Dieppe, la barrette de Hong Kong et la barrette du Bomber Command.

3. L'alinéa 16b) du même décret est remplacé par ce qui suit :

b) si la barrette de Dieppe, la barrette de Hong Kong ou la barrette du Bomber Command lui a aussi été décernée, une petite feuille d'érable en argent pour chaque barrette supplémentaire est portée avec celle correspondant à la barrette du service outre-mer de façon à indiquer le nombre total de barrettes décernées, ces feuilles d'érables étant espacées également sur le ruban.

¹ SI/94-62

¹ TR/94-62

INDEX **SOR:** **Statutory Instruments (Regulations)**
 SI: **Statutory Instruments (Other than Regulations) and Other Documents**

Abbreviations: e — erratum
 n — new
 r — revises
 x — revokes

Name of Statutory Instrument or Other Document Statutes	Registration number	Date	Page	Comments
Canadian Volunteer Service Medal Order — Order Amending..... Other Than Statutory Authority	SI/2013-44	24/04/13	905	
Shared Services Canada the control and supervision of the portion of the Federal Public Administration in the Acquisitions Branch of the Department of Public Works and Government Services known as the End User Devices Procurement Unit — Order Transferring to Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act	SI/2013-43	24/04/13	904	n

TABLE DES MATIÈRES DORS : Textes réglementaires (Rèlements)
TR : Textes réglementaires (autres que les Rèlements) et autres documents

Numéro d'enregistrement	Numéro de C.P.	Ministre	Titre du texte réglementaire ou autre document	Page
TR/2013-43	2013-366	Premier ministre	Décret transférant à Services partagés Canada la responsabilité à l'égard du secteur de l'administration publique fédérale au sein de la Direction générale des approvisionnements du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, connu sous le nom d'Unité de l'approvisionnement des dispositifs d'utilisateurs finaux.....	904
TR/2013-44	2013-371	Premier ministre	Décret modifiant le Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires.....	905

INDEX DORS : **Textes réglementaires (Règlements)**
TR : **Textes réglementaires (autres que les Règlements) et autres documents**

Abréviations : e — erratum
n — nouveau
r — révisé
a — abrogé

Titre du texte réglementaire ou autre document Lois	Numéro d'enregistrement	Date	Page	Commentaires
Médaille canadienne des Volontaires — Décret modifiant le Décret Autorité autre que statutaire	TR/2013-44	24/04/13	905	
Services partagés Canada la responsabilité à l'égard du secteur de l'administration publique fédérale au sein de la Direction générale des approvisionnements du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, connu sous le nom d'Unité de l'approvisionnement des dispositifs d'utilisateurs finaux — Décret transférant à Restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique (Loi)	TR/2013-43	24/04/13	904	n



If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Ottawa, Canada K1A 0S5